

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDRE

DÉLIBÉRATION
séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **le lundi 25 septembre 2023 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 14 - Pouvoirs : 01
Date de Convocation : 19/09/2023

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme CHALONY Emmanuelle, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLLET Geoffroy.

Absents excusés : M. ANGER Gérard qui a donné pouvoir à M. BOITEL Dominique.

Secrétaire de séance : M. OCTEAU Stéphane.

Délibération n° D23_06_06

Objet **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**
Organisation d'un concours d'écriture

Madame CHALONY présente le projet de la bibliothèque relatif à l'organisation d'un concours d'écriture pour développer les activités sur la commune et obtenir une plus grande visibilité de la bibliothèque. Ce concours concernerait les enfants de la commune ou scolarisés à Nieulle-sur-Seudre, de 6 ans à 18 ans et répartis en 3 catégories : les 6/8 ans – les 9/11 ans et les 12 ans et +.

Afin que cette animation devienne pérenne, le concours serait organisé à 3 reprises tous les ans et comprendrait des thèmes différents. Pour la saison 2023/2024, l'édition d'automne se ferait autour du thème d'Halloween. Le thème des éditions d'hiver et de printemps ne sont pas encore définies.

Un jury composé de 3 membres bénévoles de la bibliothèque et d'un représentant de la mairie sera mis en place ainsi qu'un petit règlement afin que chacun connaisse le fonctionnement dudit concours. Pour une neutralité maximale, les parents des enfants participants ne pourront pas faire partie du jury

Chaque gagnant dans sa catégorie se verrait remettre un prix, en l'occurrence un livre et les participants auraient droit à des friandises. Chaque remise de prix se ferait dans une salle prêtée par la municipalité, avec la présence de M. le Maire ou son représentant. Un goûter serait offert aux participants.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Madame CHALONY ;

Attendu que les actions proposées par la Bibliothèque Municipale répondent à l'attente des habitants de la commune et des communes alentours, tout en contribuant à faire rayonner le nom la commune au niveau local ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une volonté de dynamisme de l'activité communale en proposant une animation culturelle ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'accepter** l'organisation d'un concours d'écriture par la bibliothèque municipale pour développer les activités sur la commune et obtenir une plus grande visibilité de la bibliothèque ;
- **de désigner** M. Michel MANCEAU, représentant de la commune pour siéger au jury mis en place à cet effet ;
- **de supporter** sur les crédits budgétaires de la Commune, la dépense liée à cette animation (livres offerts aux gagnants, friandises et boissons offertes aux participants) ;
- **de mettre à disposition** de la bibliothèque municipale une salle pour permettre l'organisation de ce concours d'écriture ;
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le **04/10/2023**.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **04/10/2023**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Stéphane OCTEAU

Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

François SERVENT

Maire

